



# Assemblée générale

Distr. générale  
8 octobre 2021  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Quarante-huitième session

13 septembre-8 octobre 2021

Point 6 de l'ordre du jour

### Examen périodique universel

## Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 1<sup>er</sup> octobre 2021

### 48/111. Textes issus de l'Examen périodique universel : Seychelles

*Le Conseil des droits de l'homme,*

*Agissant* dans le cadre du mandat que l'Assemblée générale lui a confié dans sa résolution 60/251, du 15 mars 2006, et conformément à ses résolutions 5/1 et 16/21, des 18 juin 2007 et 25 mars 2011, et à la déclaration de son président PRST/8/1, du 9 avril 2008, concernant les modalités et pratiques relatives à l'Examen périodique universel,

*Ayant procédé* à l'Examen concernant les Seychelles le 10 mai 2021 conformément à toutes les dispositions pertinentes de l'annexe de sa résolution 5/1,

*Adopte* les textes issus de l'Examen concernant les Seychelles, à savoir le rapport du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel<sup>1</sup>, les observations des Seychelles sur les recommandations et/ou conclusions, leurs engagements et les réponses qu'elles ont apportées, avant l'adoption desdits textes en plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue mené dans le cadre du Groupe de travail<sup>2</sup>.

*31<sup>e</sup> séance  
1<sup>er</sup> octobre 2021*

[Adoptée sans vote.]

---

<sup>1</sup> A/HRC/48/14.

<sup>2</sup> A/HRC/48/14/Add.1 ; voir aussi A/HRC/48/2, partie 2, chap. VI.

